



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réserve
au
Moniteur
belge



14045217

- 7 FEB 2014
BRUXELLES

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0838.550.548

Dénomination

(en entier) : **AYALA TEAM BELGIUM**

(en abrégé) : **ATB**

Forme juridique : ASBL

Siège : AVENUE DOTEUR DEJASE, 30 à 1030 -SCHAERBEEK-

Objet de l'acte :

1. Démission du président	2. Nomination d'un nouveau président
3. Radiation du trésorier	4. Nomination d'un nouveau trésorier
5. Transfert du siège social	6. Modification de l'article 3 des statuts

Le 20/11/2013, s'est tenu à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de ASBL AYALA TEAM BELGIUM, au siège social : n° 30, avenue Docteur Dejase, à 1030 - Bruxelles.

Tous les membres et administrateurs étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR :

1. Démission du président
2. Nomination d'un nouveau président
3. Radiation du trésorier
4. Nomination d'un nouveau trésorier
5. Transfert du siège social
6. Modification de l'article 3 des statuts (ajouter d'autres activités)

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants :

1. Monsieur EYURUK Ramazan, domicilié à 64, Rue Ernest Laude à 1030 Bruxelles démissionne de son poste de président et administrateur de L'ASBL, qui accepte avec effet immédiat.
2. Monsieur KHALOUA Moussa, domicilié à 52, Rue Creuse à 1030-Bruxelles, né le 01/07/1966 à Schaerbeek est nommé président et administrateur de l'ASBL, qui accepte avec effet immédiat.
3. Monsieur SAMADI Ahmed, domicilié à 70, Avenue de Schkeut à 1070 à été radié de son poste de trésorier et administrateur de l'ASBL avec effet immédiat.
4. Monsieur AHARRAS Said, domicilié à 1, Rue P. Van Obberghen à 1140 Bruxelles, né le 10/03/1974 à Sidi-Sliman -Maroc est nommé trésorier et administrateur de l'ASBL, qui accepte avec effet immédiat.
5. Le siège social de l'ASBL a été transféré à : 52, rue creuse 1030 -Schaerbeek
6. Modification de l'article 3 des statuts on rajoutant les activités suivantes :
 - Promouvoir et favoriser l'insertion des jeunes en difficultés par des activités sportives (taekwondo), éducatives et formatives.
 - Développer des projets internationaux dans le domaine d'échange de jeunesse dans le cadre du sport (taekwondo) et du rapprochement des cultures par le développement des projets de coopération sociale.
 - Former les encadrant dans le domaine de taekwondo.
 - Développer des projets de coopération au développement social.
 - Soutenir toutes activités se rapprochant à l'insertion des jeunes au niveau sportive, social culturel et économique.
 - Développer des activités sportives et sociales permettant le rapprochement des pays du sud (sud/sud).
 - Participer à tous projets d'économie sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H50, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature